

TARIFS 2026

GRANULATS DE DÉBRIS DE BÉTON, MIXTES ET ENROBÉS HYDROCARBONÉS RECYCLÉS CERTIFIÉS CE2+.

*Nos granulats recyclés sont conformes à la norme
NBN EN 13242 - Suivant fiche technique production -
Production répondant aux critères SSD
N°2021/SSD2-A/0001*

Tarifs en vigueur au **01-03-2026**

ACCÈS ET HORAIRE D'OUVERTURE:

Rue de Bossimé
5101 Lives-sur-Meuse (Namur)

07h-12h

12h30-16h30

Autre horaire sur demande



Recynam

Régénérateur de ressources

TARIFS 2026

VALORISATION EN INSTALLATIONS AUTORISÉES (I.A.) AVEC PRESTATIONS TECHNIQUES ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL.

Facturation minimum: 1 tonne sauf RecyParc Pro.

Tous nos prix sont HTVA.

VERSAGE DE DÉCHETS INERTES	Prix €/t
Béton non armé Code déchet : 17 01 01	
Béton non armé propre (sans terre et sans fines)	0,00
Béton non armé avec max. 50% de sable	7,75
Béton non armé avec max. 30% de terre	14,05

Béton armé Code déchet : 17 01 01	
Béton armé sans terre et max. 50% de sable	8,15
Béton armé avec terre	19,30
Béton hors catégories > 200 cm (poteaux, hourdis, ...)	24,25

Mixtes Code déchet : 17 01 07	
Mixtes propres (max. 10% de fines)	9,95
Mixtes avec max. 25% de fines	12,50
Mixtes avec 25% à 50% de fines	21,40
Mixtes > 50 % de fines et/ou terre	29,95

Mélange bitumineux Code déchet : 17 03 02	
Déchets d'enrobés* (fraisats - plaques - ...)	6,10
* sans goudron - test par nos soins obligatoire à l'entrée	

RECYPARC PRO	Prix €/t
Versages	
Bois type A/B	90,00
Déchets classe 2	249,60
Verre plat	40,00
Châssis complet	Sur demande
Bloc YTONG	Sur demande

Ventes	Prix €/Pc
Bloc légo (ref 180x60x60cm)*	65,00
* Autres dimensions sur demande	
Matériaux de réemploi	Sur demande

Regroupement amiante-ciment	Prix €/Pc
Petit sac amiante (700 x 1.100mm)	21,40
Big Bag amiante (910 x 910 x 1.150mm)	302,65
Dépôt Bag amiante (1.100 x 2.300 x 300mm)	315,00
Container amiante (12m ³)	2.250,00

Location Containers : 10m³ et 15 m³	Sur demande
--	--------------------

VENTE DE PRODUITS*	Prix €/t
* suivant la disponibilité des stocks	

Granulats béton (CE2+ / SSD)		
Graves de préscalpage béton	0/10	4,15
Sable béton (épuré 100% béton)	0/6,3	8,30
Graves de débris béton	0/31,5	8,25
Graves de débris béton	0/63	8,85
Gravillons de débris béton	6,3/20	12,55
Gravillons de débris béton	31,5/63	9,20

Granulats mixtes (CE2+ / SSD)		
Graves de débris mixtes	0/31,5	4,15
Graves de débris mixtes	0/63	4,70
Gravillons de débris mixtes	31,5/63	6,90

Granulats hydrocarbonés (CE2+ / SSD)		
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/31,5	4,50
Gravillons d'enrobés hydrocarbonés	31,5/63	7,50
Graves d'enrobés hydrocarbonés	0/63	6,00

Teracalco (CE2+ / SSD)		
Teracalco 10 (addition 1,6% CaO)	0/10	2,45

Terres régénérées*		
* suivant FT - addition compost certifié - traçabilité Waltherre		
Terre végétale type 1	0/20	16,00

NÉGOCE		Prix €/t
Sable et granulats naturels		
Sable maçon tamisé	0/2	13,95
Gravillons pierres naturelles calcaires	2/8	23,65
Gravillons pierres naturelles calcaires	8/16	23,55
Gravillons pierres naturelles calcaires	20/31,5	19,95
Graves pierres naturelles calcaires	0/31,5	18,15
Graves pierres naturelles calcaires	0/63	18,55

Tarifs valables sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter – voir conditions générales.



Site d'exploitation:

Rue de Bossimé - 5101 Lives-sur-Meuse

081 30 49 10 - lives@recynam.be

TVA: BE 0455 254 355

Plan d'accès disponible sur demande ou sur recynam.be

Siège social:

Rue du Tronquoy 24

5380 Fernelmont

Lu-ve: 07h-12h et

12h30-16h30

Offres ou soumissions :
Service Commercial : 0486 29 81 82



Facturation minimum: 1 tonne

Tous nos prix sont HTVA.

CENTRALE À BÉTON	Prix €/t
Graves béton stabilisées 0/10	
50 kg/m ³	15,45
100 kg/m ³	20,75
150 kg/m ³	26,25
200 kg/m ³	31,75
250 kg/m ³	36,95
Graves béton-hydrocarbonés stabilisées 0/31.5	
50 kg/m ³	18,95
100 kg/m ³	24,45
150 kg/m ³	29,45
200 kg/m ³	35,25
250 kg/m ³	40,75
Graves béton type 2	
50 kg/m ³	19,95
100 kg/m ³	25,45
150 kg/m ³	30,95
200 kg/m ³	36,25
250 kg/m ³	41,75
300 kg/m ³	46,95
Grave béton type 2 A	
55 kg/m ³ - 3%	20,55
Graves hydrocarbonés type 2	
50 kg/m ³	17,95
55 kg/m ³	18,45
100 kg/m ³	23,45
150 kg/m ³	28,45
200 kg/m ³	34,25
250 kg/m ³	39,75
300 kg/m ³	44,95
Graves pierres naturelles type 2	
50 kg/m ³	21,95
55 kg/m ³	22,45
100 kg/m ³	27,45
150 kg/m ³	39,95
200 kg/m ³	38,25
250 kg/m ³	43,75

CRT – CENTRE DE REGROUPEMENT DE TERRES EXCAVÉES	Prix €/t
Lot > 20m³ : avec traçabilité Walterre Max. 5% inertes	
Codes 11-21	17,85
Codes 12-22	17,85
Codes 13-23	26,40
Codes 14-24	28,40
Codes 15-25	29,85
Lot < 20m³ sans traçabilité Walterre et sans analyses Max. 5% inertes	
Type 5	31,95

Prestation additionnelle pour les terres, si présence

de 5 à 25% d'inertes, supplément pour traitement et évacuation	3,80 €/t
de déchets verts, supplément pour traitement et évacuation	0,20 €/kg

Prestation additionnelle pour les inertes, si présence

d'éléments exogènes (bois, plastiques,...), supplément pour traitement et évacuation	255€/t
de blocs YTONG, supplément pour traitement et évacuation :	sur demande
de déchets d'asbeste-ciment, supplément pour traitement et évacuation	18€/kg

Tarifs valables sous réserve d'éventuelles modifications des conditions d'exploiter – voir conditions générales.

**Site d'exploitation:**

Rue de Bossimé - 5101 Lives-sur-Meuse

081 30 49 10 - lives@recynam.be

TVA: BE 0455 254 355

Plan d'accès disponible sur demande ou sur [recynam.be](https://www.recynam.be)**Siège social:**

Rue du Tronquoy 24

5380 Fernelmont

Lu-ve: 07h-12h et
12h30-16h30

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Par le fait du déchargement de déchets ou l'enlèvement de fournitures, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposeront aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

1. Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne chargée et/ou déchargée en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du déchargement ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au déchargement ou au chargement, étant entendu que le chauffeur reste responsable de la propreté de sa benne. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
2. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la S.A. RECYNAM en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion du fait du déchargement ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illegalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement.
3. Le déchargement de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, ainsi que la dimension du plus grand bloc du chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
4. La S.A. RECYNAM peut refuser le déchargement d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du déchargement sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
5. Le client est seul responsable de ses déchets, même après déchargement. Par le fait du déchargement, il déclare connaître la situation administrative exacte de la S.A. RECYNAM et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
6. La signature du bordereau de déchargement ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 07/10/10, AGW du 05/07/2018 et AGW du 28/02/2019 End of Waste). Dans le cas contraire, constaté lors du déchargement, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 250 euros.
7. Nos granulats recyclés sont conformes à la norme NBN EN 13242. Nos graves stabilisées sont fabriquées à base de ciment CEM III/B 42,5 NLA HSR.
8. La S.A. RECYNAM se réserve le droit d'effectuer un contrôle environnemental sur tous les déchargements.

Les résultats d'analyses des prélèvements réalisés sur tas foisonnés en conformité avec le GREGT sur nos sites priment sur toutes autres analyses réalisées sur chantier. En cas de contestation, une contre-analyse contradictoire (à charge du client) est autorisée sur le lot dans un délai de max 8 jours après notification. En cas de non-conformité du lot, tel qu'exigé dans l'AGW du 05/07/2018, l'ASBL Walterre sera informée et une proposition de gestion du lot incriminé en conformité avec la législation sera faite au client.

9. Toute prestation de la S.A. RECYNAM est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout déchargement ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le déchargement et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.

Toute prestation de la S.A. RECYNAM envers un consommateur est payable au comptant ou, après accord avec la comptabilité, dans les 30 jours suivant la date de facturation.

RECYNAM SA se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout déchargement ou chargement.

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons un premier rappel gratuit.

Si vous ne payez pas dans le délai de paiement stipulé dans ce premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

- > Pour les dettes inférieures ou égales à 150 euros, un montant de 20 euros pourra être ajouté ;
- > Pour les dettes supérieures à 150 euros mais inférieures à 500 euros, un montant de 30 euros augmenté de 10% du montant dû s'appliquera ;
- > Pour les dettes supérieures à 500 euros, l'indemnité est de maximum 65 euros augmentés de 5 % sur la tranche supérieure à 500 euros et ce, sans pouvoir dépasser 2 000 euros.

10. Pour être opposable à la S.A. RECYNAM, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendaires, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations et, dans tous les cas, avant mise en oeuvre par le client.

11. Nos prix sont révisables à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.

12. Pour tout litige, seules les Juridictions de Namur sont compétentes.

13. Toutes circonstances raisonnablement imprévisibles lors du dépôt de l'offre et inévitables, qui rendraient l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre au-delà des prévisions normales, seront considérées comme des cas de force majeure. Elles nous fondent à demander la révision ou la résiliation du contrat.

Si ces circonstances sont de nature à entraîner une interruption des déchargements de déchets ou enlèvements de fourniture, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour la durée d'interruption, augmentée du laps de temps nécessaire à la remise en route du chantier.

14. Nous rassemblons et traitons les données à caractère personnel reçues de votre part en vue de l'exécution du contrat, de la gestion des clients, de la comptabilité et d'activités de marketing direct. Les fondements juridiques sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime. Le responsable de traitement est S.A. RECYNAM, Rue du Tronquoy, 24 à 5380 Fernelmont. Ces données à caractère personnel ne seront transmises à des personnes chargées du traitement, des destinataires et/ou des tiers que dans la mesure rendue indispensable aux finalités du traitement, telles que mentionnées ci-dessus. Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il nous transmet, et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données vis-à-vis des personnes dont il nous a transmis les données à caractère personnel, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les éventuelles données à caractère personnel qu'il recevrait de notre part et de nos collaborateurs.

Le client confirme qu'il a été suffisamment informé quant au traitement de ses données à caractère personnel et à ses droits en matière de regard, de rectification, de suppression et d'opposition.

15. Par l'acceptation des présentes conditions, le client de la S.A. RECYNAM s'engage à relayer toute information relative à une éventuelle non-conformité environnementale des granulats recyclés vers ses propres clients, conformément à la section 2.2.3 de l'annexe 2 de l'AGW du 28 février 2019.



Site d'exploitation:

Rue de Bossimé - 5101 Lives-sur-Meuse
081 30 49 10 - lives@recynam.be
TVA: BE 0455 254 355

Plan d'accès disponible sur demande ou sur recynam.be

Siège social:

Rue du Tronquoy 24
5380 Fernelmont
Lu-ve: 07h-12h et
12h30-16h30